



SAUVEGARDE ET LES ACTEURS : Cas de la Casbah d'Alger¹

Par : Larbi ICHEBOUDENE

Sauvegarde, réhabilitation et mise en valeur du Centre historique, sont les concepts directeurs, les termes en débat, qui nourrissent actuellement le discours tenu à l'endroit de la Casbah d'Alger. Auparavant bien des opérations (actions de revalorisation, de rénovation...) ont été initiées, mais elles semblent si peu abouties. En attendant, l'état général actuel impose l'image d'une dégradation avancée de ce site fondateur et identitaire de la capitale algérienne.

Le discours à propos de la Casbah évoque en même temps les carences ou déficiences passées et la nécessité de sauvegarde de la Médina aux qualités indéniables. Mémoire de la ville dont elle est le noyau, la Casbah est un patrimoine culturel urbain d'architecture, d'histoire, d'identité et de symboles forts. La marginalisation que subissent autant son site que sa population, à l'origine d'une dégradation pourtant souvent dénoncée, requière la mobilisation de tous les acteurs institutionnels et de la société civile. Autrement, sans l'action continue de sauvegarde et de mise en valeur en vue d'une intégration à la ville contemporaine, la Médina continuera le parcours de son évanescence.



© Z.H.

A propos de la Casbah, la littérature existante révèle que de bien nombreuses études ont été menées depuis que le premier intérêt a été manifesté par les décideurs politiques au cours des années 1970. L'intérêt de celles-ci est d'exposer à la fois la nécessité de sauvegarde, mais surtout les difficultés de toutes sortes quant à la problématique du centre historique comme cadre bâti aux formes juridiques complexes des propriétés, et comme contenu social changeant à chaque grand événement. Aussi, plusieurs grandes questions se conjuguent pour constituer de véritables handicaps qui sont à l'origine du peu de résultats de l'action de sauvegarde menée depuis une trentaine d'années.

En effet, au vu des résultats, apparaissent trois remarques : - la première est la volonté politique ambiguë quand elle est manifestée vis à vis de la Médina et cela malgré les apports en moyens financiers et la mise en place de structures d'études. La deuxième concerne les anciens habitants de la Médina. Ces héritiers, loin de leur Casbah, partis vers les quartiers européens, ne se sentent concernés qu'à travers le rappel de souvenirs composant l'Alger d'antan. Enfin, la dégradation du site, œuvre du temps, des hommes et des séismes (1980, 1989, 2003), est chaque année aggravée.

Selon les acteurs concernés et impliqués dans la problématique de

sauvegarde et de réhabilitation de la Casbah, il ressort que l'expérience de trente années est marquée autant par des périodes de fermes intentions de lancement de programmes que par celles de remise en cause ou de blocages. Dans la préservation du patrimoine "l'Algérie montre, pour sa modeste expérience, tantôt des avancées notables, tantôt des reculs vertigineux et surprenants"². Autrement dit, une expérience parsemée d'espoirs, d'échecs de plans inaboutis et d'actions bloquées. Aussi, ces constats d'incapacité à aller au-delà de l'intention, c'est-à-dire de dépasser le stade des études et des débats, dont la Casbah est devenue l'objet, mènent vers plusieurs interrogations.

- Le précédent manque d'intérêt exprime-t-il l'absence de volonté politique à l'endroit du centre historique ? Par exemple, la Casbah aurait pu être inscrite, comme espace urbain spécifique, dans les très importants programmes de développement urbain, dont bénéficie la capitale depuis les quarante dernières années.

- Cet état de fait renvoie-t-il à la carence d'une politique urbaine claire ? Sinon quelles explications accorder à l'attitude ambiguë que les décideurs affichaient envers le centre historique ?

Le bilan quant à l'action générale de sauvegarde est que le rôle des décideurs institutionnels a souvent été celui de "laisser faire". Aussi, devient-il important de tenter l'analyse des raisons réelles de ces récurrentes inadéquations entre d'une part, l'intention de sauvegarde de la Casbah, exprimée par les autorités de l'Etat à travers la mise en place de structures d'études et d'autre part, les "tribulations de carrières" de ces structures. Cycliquement les acteurs (organismes d'études), pourtant souvent médiatisés et d'un certain renom car relevant de l'Etat, ont subi divers types de perturbations au point de les dévier de leurs missions premières.

L'Alger pré-coloniale était qualifiée parmi les villes "des plus propres et des plus sûres" avec un système de gouvernement urbain à la satisfaction de sa société citadine. Avec une grande renommée, la ville eut même à vivre "sa période prodigieuse" (F. Braudel). De nos jours, elle se définit comme un ensemble de bâtisses qui menacent ruine, puis comme espace marginalisé au double plan de son contenu social et des fonctions économiques versées dans l'informel. Il est vrai que la période coloniale a été autant celle de la négation sociologique de la société d'avant 1830 que celle de la dégradation

préméditée de l'œuvre au profit de l'édification d'une ville coloniale moderne qui tournera le dos à la cité originelle.

Les acteurs de la Sauvegarde et les actions

Avant la présentation résumée de quelques uns de ces acteurs, deux remarques s'imposent :

La littérature à propos de la Casbah est surtout méconnue parce que de diffusion restreinte ou encore confinée dans les bureaux et dans les fichiers de quelques rares centres de recherche. Il apparaît que les conditions de production et de mise en œuvre des études ont été des handicaps au triple plan administratif, statutaire et technique. Ainsi, les acteurs mis à contribution auront cruellement manqué de vision et surtout de coordination d'ensemble dans leurs missions respectives. Parmi les acteurs nous avons retenu trois principaux qui ont œuvré particulièrement pour la Casbah.

LE COMEDOR (Comité permanent d'études de développement, d'organisation et d'aménagement de l'agglomération Algéroise). Créé à l'aube des années 1970, sous la tutelle de la Présidence de la République, le COMEDOR est le premier organisme chargé de produire les études d'aménagement et d'urbanisation nécessaires au développement de la capitale. L'année 1975 est celle de la publication et de l'approbation du Plan d'orientation générale (P.O.G) pour le développement de l'agglomération algéroise à l'horizon 2000. Outre le développement futur de la capitale, le P.O.G présente un plan de rénovation et de restructuration de la Casbah d'Alger. Ce travail s'achèvera par l'organisation d'un séminaire sur le thème de "la rénovation des quartiers historiques au Maghreb". Ce plan préconise deux actions : 1) "la sauvegarde systématique de toutes les constructions anciennes et l'élimination successive des bâtiments n'ayant aucun caractère historique". 2) l'inscription de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'ensemble de la médina dans la problématique du développement et de l'aménagement d'Alger".

Dès sa publication le plan suscite une double réaction des décideurs. "La vision développée par le Plan d'orientation général à propos de la Casbah n'a pas eu l'agrément de l'ensemble des décideurs concernés par l'avenir de la capitale"³. Deux attitudes s'affrontent à travers une dialectique à peine soutenue où la Casbah est qualifiée à la fois comme espace à problèmes pour les uns et comme œuvre patrimoniale importante pour les autres. D'un côté elle est présentée comme un espace gênant,

insalubre, dangereux pour ses habitants. Elle est perçue comme une plaie dans la capitale et parfois comme une intéressante réserve foncière. D'un autre côté, les tenants de la sauvegarde et de la mise en valeur, ceux plus conscients de l'œuvre urbaine et son importance dans l'histoire d'Alger, vont militer pour la sauvegarde et la mise en valeur du site historique. Ces derniers, grâce à la caution de l'UNESCO, vont conforter les dispositions du P.O.G.

Mais déjà l'inadéquation s'observe entre les nécessités d'actions de mise en place d'un outil de planification urbaine, de production d'un plan de rénovation de la Casbah et les attitudes d'hésitations, voire de blocage des actions après des années d'investissement en études et production de plans. Pour rappel cet acteur institutionnel de première importance verra son P.O.G publié et approuvé en 1975 et remis en cause en 1979. La même année, le COMEDOR passe sous la tutelle du ministère chargé de l'habitat pour s'effriter et disparaître. De telles décisions institutionnelles ont privé le centre historique des études réalisées et d'une capitalisation possible. Quant aux résultats...

L'ATELIER CASBAH

Au départ l'Atelier Casbah est un instrument d'intervention chargé de la restauration du complexe monumental qu'est le Palais du Dey, la Citadelle d'Alger. Assez rapidement l'Atelier a pour mission l'étude d'actualisation et de développement du projet d'Aménagement de la Casbah ; il doit mener en collaboration avec la Wilaya et la commune quelques actions dites "interventions d'urgences". Il s'agit souvent d'actions de consolidation et de confortement des bâtisses menacées, mais aussi de l'évacuation des familles sinistrées vers les lieux de transit.

Ces opérations seront rapidement déviées de leur objectif immédiat qu'est le relogement, d'autres familles, non concernées, vont prétendre et accéder au relogement dans les cités nouvelles situées dans la périphérie de la capitale (Bab Ezzouar, Ain Naadja, Dely Brahim etc) et dans les villes voisines (Koléah, Tidjelabine, etc.). Une telle action, peu maîtrisée dans les pratiques, va dévier la mission des acteurs institutionnels. La Casbah devient plus un sujet de relogement qu'une question de sauvegarde.

En 1982, le Plan d'aménagement et de revalorisation de la Casbah est approuvé par la Wilaya d'Alger. Réalisé en collaboration avec l'UNESCO, ce plan se propose comme le document de référence pour tous



© SOURCE INTERNET



les projets ultérieurs. Il présente la Casbah comme un patrimoine architectural dont « la prise en charge nécessite une approche particulière et spécifique. Ce plan a permis de définir les grands axes d'intervention ainsi que les actions prioritaires. A partir de 1985, l'Atelier change de sigle et devient l'OFIRAC.

L'OFIRAC : Office d'intervention et de régulation d'opérations d'aménagement sur la Casbah).

Toujours sous la tutelle du Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, cette "nouvelle création" consiste à mettre en œuvre un plan d'aménagement et assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération se déroulant dans le périmètre de la Casbah. Sous le motif de "sauver les vies humaines", il s'en est suivi une "débauche" de démolitions (200 maisons). Outre la valeur architecturale, les démolitions inconsidérées mettaient en danger les maisons non concernées. Le caractère solidaire des murs faisait que la démolition d'une bâtisse avait pour conséquence la déstabilisation de trois ou quatre autres situées dans la proximité immédiate. Mis en situation d'attente et sans plan de charge, cet office qui connaîtra une autre trajectoire finira comme les précédents bureaux d'études. C'est-à-dire la disparition. Avec les décennies 1980 et 1990, la société algérienne va connaître deux événements politiques majeurs : pour le premier, soit l'explosion sociale d'octobre 88, les effets sociaux et politiques ont été l'occasion des éclosions et initiatives de tous ordres. Pour le second, immédiatement après le premier, l'apparition du terrorisme a été la décennie du gel de toute activité, notamment à la Casbah.

Ces temps de grandes perturbations sociales et politiques de la décennie qualifiée de noire, ont été toutefois marqués par l'avènement et l'intervention de deux autres acteurs. Au cours de l'année 1997, un Gouvernorat sera institué à la tête de la Wilaya d'Alger. Cette nouvelle institution, exceptionnelle dans le pays, aura la charge de gouverner la capitale et de lancer d'importantes actions, compte tenu des problèmes sociaux et urbains dont la ville est la proie depuis des décennies. Parmi les actions citons deux principales :

- la réorganisation administrative du territoire de la Wilaya (devenue gouvernorat) va agrandir son étendue. Il sera aussi créé 5 circonscriptions administratives (Wilaya déléguée) et 57 communes dont 28 sont des arrondissements urbains pour l'Alger intra-muros. De ce fait la Casbah n'est plus une commune, mais un arrondissement urbain, qui n'a plus de compétence en

matière de réhabilitation des quartiers anciens. Cette mission est désormais dévolue à la Wilaya-déléguée (structure du Gouvernorat.

- Le Grand projet urbain (GPU), outre ses contenus pour l'ensemble de l'agglomération algéroise, le gouvernorat inscrit des opérations de grands projets pour la Casbah. Sont décidés la prise en charge du réaménagement de la Casbah, les grands travaux sur les monuments classés et le projet carrefour du millénaire.

A son tour et de fait, le Gouvernorat du grand Alger (GGA) devient l'interlocuteur unique pour toute opération sur la Casbah d'Alger. Ce monopole va durer jusqu'à la fin de mandat du GGA en 2000, l'institution étant déclarée inconstitutionnelle.

Les acteurs de la société civile :

Rappelons que l'explosion populaire d'octobre 1988 a provoqué un "séisme sociologique" dont les ondes de choc ont été ressenties par tout le pays. Outre les revendications politiques, ce sont des milliers d'associations qui soudainement naissent. A la Casbah d'Alger naissent de nombreuses associations parmi lesquelles trois principales ont pour objet la sauvegarde et la réhabilitation du site historique.

Ces associations, grâce au dynamisme et aux réseaux mobilisateurs des personnalités qui les président, vont s'imposer comme les acteurs incontournables de la société civile. Ces associations dont les membres militent pour la sauvegarde de la Casbah sont : les Amis d'Alger, sauvons la Casbah, la fondation Casbah et l'APIC (Association de Propriétaires des Immeubles de la Casbah).

Les bilans de ces associations font preuve de nombreuses activités qui visent les secteurs sociaux et culturels les plus divers.

Ce cadre privilégié de participation de la société aux projets relatifs à la Casbah rencontre des difficultés de deux ordres : a)- le manque de moyens humains et finan-



© source internet

ciers pour une plus grande participation aux opérations de leurs missions principales.

b) - le danger de statu-quo dont il faut les préserver. Il serait par exemple judicieux de mettre en place une structure rassemblant les associations de la Casbah. Autrement dit, ces associations, pour contribuer efficacement doivent fédérer leurs moyens et leurs énergies afin de constituer le poids d'une totalité solidaire et peser ainsi sur les décisions et les actions de sauvegarde et de réhabilitation.

Pour l'expérience algéroise l'insuccès de la politique de sauvegarde suivie jusque là peut être expliqué par l'impression d'une multiplication des acteurs dans le même temps et surtout par leurs tribulations administratives du fait des tutelles exercées et de l'instabilité des organismes opérationnels. En fait ce sont souvent les mêmes organismes qui subissent des "mutations", changent de nom ou de tutelle et parfois se retrouvent en situation d'amenuisement des activités et des moyens pour enfin disparaître. De telles tribulations ont conduit à des tentatives de "réhabilitations avortées" selon le terme de Lesbet⁵.

La brève présentation des acteurs (organismes d'études) et de leurs vagues statuts dont la précarité est avérée par les soudaines décisions de fin de mission et le non aboutissement des plans, nous a permis de comprendre comment l'absence d'une politique clairement définie et la non implication des acteurs (organismes d'études de l'Etat) dans la permanence et la durée, sont à l'origine des résultats peu probants quant à la sauvegarde de la Casbah. Les constats de carences, d'avanies et les situations d'aporie ont conduit à la recherche de sortie de crise à la fin des années 1990. Il s'agissait d'opérer une réelle rupture avec les pratiques passées et de mettre en place un outil de sauvegarde et de mise en valeur dont la portée est d'intégrer la Casbah à la ville moderne. C'est-à-dire, produire un Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur qui soit global au site et constitue un cadre de protection.

Le Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur (PPSMV)

Ce Plan consiste en la production d'un cadre (institutionnel, juridique et technique) dans lequel est assurée la protection d'un site défini grâce à ses contenus et à son règlement. Précisons que le PPSMV, cadre de protection, est différent d'un plan d'aménagement établi en vue d'actions à entreprendre à l'image du Plan d'occupation des sols (POS). Ce qui constitue le fondement du PPSMV est la conservation, la

réhabilitation et même la restauration du tissu urbain traditionnel, présentant des valeurs historiques, architecturales et symboliques. Aussi, les objectifs résumés, établissent le Plan permanent et l'installent dans la durée. Parmi ces objectifs : la dédensification progressive en population, l'intégration de la Casbah dans l'ensemble de la métropole et le développement de la vocation culturelle et touristique sont les objectifs premiers. Leurs réalisations ambitionnent à la fois l'amélioration des conditions d'habitat et de travail et le recouvrement de l'unité du centre historique par l'établissement de la continuité entre la mer, la basse et la haute Casbah et la citadelle.

Au départ, le PPSMV énonce les quelques préalables suivants :

a) - "la sauvegarde et la mise en valeur ne sont pas une simple addition d'opérations ponctuelles de restauration, l'action doit porter sur le cadre de vie d'un milieu social tout entier où le contexte humain et le domaine bâti sont indissociables".

b) - le PPSMV se veut être à la fois un plan d'urbanisme où la conservation et l'aménagement iront de pair. C'est pourquoi "la solution doit être globale".

c) - s'agissant d'une ville vivante, elle ne peut pas être confinée au seul titre de dépositaire d'un patrimoine exceptionnel ou de ville musée et de commémorations pour son glorieux passé. L'étude du PPSMV se propose en trois phases principales, contenant chacune des étapes et des actions à mettre en œuvre en fonction des objectifs.

Les trois phases du PPSMV sont :

1- La première est consacrée à l'analyse du site à travers ses aspects, son intégration dans un environnement immédiat et son rôle dans la capitale ; suivie de l'interprétation des données socio-économiques ;

2- La deuxième phase compose l'élaboration du PPSMV, soit la définition des opérations à entreprendre et des orientations en matière de conservation, restauration et réhabilitation ;

3- La troisième phase concerne les recommandations de la mise en œuvre des plans d'actions, suite à l'analyse juridique liée à la propriété foncière et immobilière et l'identification des intervenants potentiels.

Conclusion

Au vu des résultats actuels, en termes de détermination et d'éclaircissement de la politique à mener (cadre juridique, objectifs, plans d'action) la question de sauvegarde et de mise en valeur de la Casbah reste encore posée. Il est vrai que son état actuel

requière l'urgence et la mobilisation de tous les concernés. De l'expérience algéroise, riche en études et plans, il ressort que l'implication effective et continue des acteurs institutionnels ou non et l'inscription de leur action dans la durée (permanence et capitalisation) sont les conditions sine qua non de réussite d'une politique de sauvegarde. L'expérience démontre que sans de tels engagements et sans l'autonomie des acteurs de terrain à la mesure de leur mission, l'action de sauvegarde est dénatu-rée malgré une volonté politique manifeste.

Il est vrai que le discours politique actuel fait montre d'une réelle volonté quant à la sauvegarde du patrimoine et à l'intégration du centre historique. La production d'un plan permanent de sauvegarde, instaurant un cadre de protection et de développement, grâce à la création de pôles d'activités socio-économiques et culturelles, replace la Casbah dans sa vocation principale et dans son statut d'unité urbaine totale d'Alger. Dans ce cadre, il convient de signaler la décisive contribution récente du Ministère de la Culture et de la Communication, par la production et la publication des textes fondamentaux de lois et décrets relatifs à la protection du patrimoine culturel.

Cette volonté politique est exprimée par la récente organisation de débats publics, où ont été conviés tous les acteurs concernés (institutionnels et société civile), à l'effets d'examiner et de débattre du plan permanent de sauvegarde de la Casbah.

Enfin, l'occasion de cette rencontre est opportune pour rappeler que la Casbah ne doit plus être figée comme lieu des nostalgies d'une époque révolue. Epoque dont les sévérités économiques vécues semble avoir subi, avec le temps, une certaine mitigation. Elle ne doit plus servir de simple objet d'études et d'hypothétiques spéculations sur son devenir. Il est enfin temps que la Casbah soit vue et lue, non pas à travers les seuls rapports et débats sur son état, mais à travers ses réalités sévères et les effets sociaux de son actuelle marginalisation. Autrement dit, la politique de sauvegarde doit crédibiliser les plans par des actions concrètes de protection et de mise en valeur. C'est seulement après que la Casbah retrouvera sa place de centre historique comme œuvre essentielle de la capitale. Car, à l'évidence, nulle autre issue pour garder son statut de grande ville de la Méditerranée que d'admettre qu'il ne peut y avoir d'Alger sans El Djazair.

(1) Cet article est un court extrait d'une communication présentée au Colloque sur le patrimoine matériel, organisé par l'UNESCO, Fès, décembre 2003,

(2) OUAGUENI Yassine, *L'état du patrimoine en Algérie, un constat mitigé*, in XIII^e Assemblée générale de l'ICOMOS, Madrid, 01-05-2002

(3) Zadem Rachida, " *Rétrospective des projets de revalorisation de la Casbah d'Alger, Mise en contexte* ", in : Actes du Colloque international "Lumières sur la ville", Alger, Mai 2002. pp. 140-148

(4) Projet phare par son importance comme élément fédérateur de la stratégie de métropolisation de la capitale et aussi par les aménagements des îlots de la Casbah et de la marine, la restructuration des anciennes voûtes, du port de pêche, de la Darse (Amirauté).

(5) Djaffar LESBET, " *Chronique de réhabilitations avortées : le cas de la Casbah d'Alger* ", in : Actes du Colloque de Tunis, 1992, pp. 12-19.



© source internet

Bibliographie :

- ◆ LESBET Djaffar : *La Casbah d'Alger, gestion urbaine et vide social*, Ed. OPU, Alger, 1985.
- ◆ RAVERAU André, *La casbah d'Alger, et le site créa la ville*, Ed. Sindbad, Paris, 1989.
- ◆ RAYMOND André, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Ed. Sindbad, Paris, 1985.
- ◆ DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique*, Ed. Mardaga/OPU, Liège, Alger, 1988.
- ◆ ICHEBOUDENE Larbi, *Alger, histoire et capitale de destin national*, Ed. Casbah, Alger, 1998.
- ◆ ICHEBOUDENE Larbi et NACIB Youcef, *La Casbah d'Alger et l'Architecte Paul GUION*, Publisud, Paris, 2003.

Documents :

- ◆ *Plan d'orientation général (POG), COMEDOR.*
- ◆ *Plan de 1981 de l'Atelier Casbah- UNESCO Plan de revalorisation de la Casbah.*
- ◆ *Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du CNERU Alger 2001.*